Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 4 (1914-1923)

Heft: 1

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

me disait-il, nous ne parlons de la Suisse que du bout des lèvres, » et comme je n'étais pas tout-à-fait de son avis : « Sans la Suisse nous ne serions rien, » ajouta-t-il, et sur ce point nous étions parfaitement d'accord.

Ce fut sa constante préoccupation, au cours de sa carrière aux aspects variés, de faire connaître et aimer la Suisse; il pensait avec raison que tout bon patriote a une responsabilité à cet égard; il s'est constamment efforcé, d'une part de faire aimer et respecter la Suisse à l'étranger, d'autre part de créer des liens toujours plus nombreux entre Genève et la Suisse. Par sa position, par sa conversation, car il était très sociable et aimait à causer, par sa courtoise amabilité, par l'autorité qu'il avait acquise, nul mieux que lui ne pouvait s'acquitter de cette tâche patriotique par excellence.

Aussi ne séparerons-nous pas Genève et la Suisse dans l'expression des regrets qu'a causés la mort de Camille Favre chez tous ceux qui l'ont connu. La Suisse et Genève ont perdu un de leurs enfants qui les confondait dans un commun et profond amour.

## Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société.

811. — Séance du 13 novembre 1913.

Journal d'un grenadier genevois de 1814 (Ami Fillion), commun. par M. Émile RIVOIRE.

Parmi les nombreux récits contemporains de la Restauration de Genève, le journal inédit d'Ami Fillion — un tout petit cahier d'une douzaine de pages — occupe une place très modeste. Les nouvelles politiques et militaires y coudoient les naissances survenues dans la famille, le gel du lac et du Rhône, le 23 février 1814, l'inondation de 1816, l'incendie du

Salève du 4 février 1817 et le tremblement de terre du 11 mars suivant. La première mention est celle de l'arrivée des Autrichiens, le 31 décembre 1813, à midi et demi : « Les Français avaient évacué la ville le matin à 8 heures, après un séjour de 14 ans, 8 mois, 14 jours, 19 heures et 30 minutes. » La dernière note est du 27 avril 1817. Une précision méticuleuse et quelques détails inédits font l'intérêt de ce journal.

L'auteur, grenadier de la compagnie Cayla, parle peu de sa personne et ne dit pas un mot du tir du 10 octobre 1814 où il remporta le premier prix, sous forme d'une médaille d'or frappée avec le coin de la médaille du Collège de 1782 et portant au revers : « La Patrie restaurée à la garde genevoise. 1814. » Mais ce n'est pas sans fierté qu'il inscrit, sous la date du mercredi 23 octobre 1816 : « Nous grenadiers, au nombre de 120, dans la plus belle tenue possible, avons pris Carouge, à dix heures du matin, sans aucune résistance. »

La Restauration de la République de Genève (1813-1814) racontée par divers Genevois: Saladin-de Budé, Suky Revilliod, Jean-Jacques Rigaud, Augustin de Candolle, Jean Picot, François Broé, John Du Pan, Henri Merle d'Aubigné, communication de M. Édouard FAVRE. — Imprimé dans La Restauration de la République de Genève, témoignages de contemporains, recueillis par M<sup>He</sup> Lucie Achard et M. Édouard Favre Genève (1913, 2 vol. pet. in-8), t. I, p. 3-13, 55-57, 71-73, 159-161, 179-180, 221-227 et t. II, p. 119-128, 135-138, 139-141, 150-152, 153-154, 255-259.

La lettre d'Henri Merle d'Aubigné à James Du Pasquier à Neuchâtel, datée du 31 décembre 1813, est encore inédite.

812. — Séance du 27 novembre 1913.

La fondation et les premiers directeurs de l'Hôpital général de Genève, par M. Léon GAUTIER. — Fragment (p. 1-55) de l'ouvrage intitulé: L'Hôpital général de Genève de 1535 à 1545 [par Léon Gautier] et l'Hospice général de 1869 à 1914 [par E. Joutet], Genève, 1914, in-8 de 93 p., avec une pl.

La condamnation de l'Émile et la médaille des vingt-quatre commissaires de la bourgeoisie de Genève, 1762-1769, par M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans Archiv für Medaillen- und Plaketten-Kunde, Halle a.d. Saale, 1<sup>re</sup> année (1913-1914), p. 1-55.

813. — Séance du 18 décembre 1913.

La destruction d'Avenches dans les sagas scandinaves, par M. Paul-E. MARTIN, d'après des notes de Ferdinand de Saussure. — Impr. dans l'Indicateur d'histoire suisse, 25<sup>me</sup> année (1915), p. 1-13.

La cité de Carcassonne, l'œuvre des Wisigoths, des Trencavel et des rois de France, du Ve siècle à 1285, par M. Émile DEMOLE.

M. Émile Demole expose et illustre par des projections lumineuses le système de défense de la cité de Carcassonne de l'époque gauloise jusqu'en 1285.

Le terrain qui entoure les remparts, escarpé sur la moitié du pourtour de la place, est, au sud, presque au niveau de l'intérieur de la cité. Chaque partie des défenses a son caractère propre. La façon dont l'enceinte intérieure commande les remparts extérieurs, sur un terrain irrégulier, les différences que présentent les défenses de la Porte Narbonnaise et de la Porte d'Aude donnent à la cité un caractère particulier, de même que la grande diversité de plan de ses cinquante-deux tours et quatre échauguettes.

Sur l'enceinte intérieure, qui suit le sommet du rocher, les bases carrées de tours romaines furent utilisées, au Ve siècle, par les Wisigoths pour asseoir leurs tours circulaires extérieurement pleines jusqu'à la moitié de leur hauteur, avec de grandes baies en plein cintre, dont les volets étaient pourvus d'archères. Cette enceinte intérieure, la seule qui exista jusqu'à Louis IX, porte encore, en plusieurs endroits, les traces d'attaques par les engins de guerre, lors d'un siège antérieur au XIIe siècle.

Au commencement du XIIe siècle, les vicomtes Trencavel construisirent le château, sur la face ouest de la cité, au point le plus escarpé du rocher, pour commander les abords de la rivière de l'Aude. Un long chemin fortifié et détourné descend du château à une forte barbacane, démolie vers 1820. C'est à ce point qu'en sont les travaux de restauration.

Assiégée et prise, en 1209, par Simon de Montfort, lors de la croisade contre les Albigeois, la cité fut de nouveau assiégée, en 1240, par Raymond II Trencavel, qui cherchait à reconquérir le domaine de sa famille. Il dut cependant se retirer devant les troupes de Louis IX, bien que le siège fût avancé, les courtines wisigothes ayant cédé sur plusieurs points. Profitant alors des expériences faites pendant ces deux sièges, Louis IX construisit l'enceinte extérieure — qui comprend quatre barbacanes, quatorze tours et deux échauguettes — et englobe les points faibles du terrain

au sud et au nord-est surtout; ces constructions furent faites en hâte, notamment en face d'une des portes wisigothes, comme le montre l'irrégularité des matériaux employés, parfois énormes. Toutes les tours de cette enceinte extérieure sont trapues, ne dépassant guère les courtines en hauteur, mais très saillantes et destinées au tir rasant, à longue distance. Une seule, la tour de la Vade s'élève comme un donjon isolé, pourvu de tout le nécessaire pour soutenir un siège.

Étant ainsi à l'abri des surprises, Philippe III refit sur le front estsud-ouest, une grande partie de l'enceinte intérieure, la munissant de tours hautes, très fortes et soigneusement « engignées ». Ces tours, toutes de plan différent, commandent les approches. Elles sont construites en maçonnerie bosselée et plusieurs sont munies d'un éperon pour résister au tir des engins. Elles sont des exemples complets des ressources de la défense, à la fin du XIII° siècle.

Partout, les tours interceptent les chemins de ronde, qu'elles commandent parfois de très haut, et partout, le système des hourds de bois est employé. Ces hourds ont été reconstitués sur une des faces du château.

A l'intérieur de la cité, il subsiste encore plusieurs maisons contemporaines des défenses, trois des anciens puits et l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire (XII° et XIV° siècles) dont le front est fortifié et qui a conservé des vitraux et des sculptures remarquables.

814. — Séance du 8 janvier 1914.

Rapport du président (M. Édouard Favre) et du trésorier (M. Édouard Chapuisat) sur l'exercice 1913.

Le traité de Turin (3 juin 1754) et les Archives de Genève, par M. Raoul CAMPICHE. — Impr. dans la *Kevue savoisienne*, 55<sup>me</sup> année (1914), p. 194-204.

Le secours de Lavaux à Genève (1602-1603), par M. Raoul CAMPICHE.

— Impr. dans la Revue historique vaudoise, 22<sup>me</sup> année (1914) p. 78-81.

815. — Séance du 22 janvier 1914.

Camille Favre, allocution de M. Édouard FAVRE, président.

— Impr. ci-dessus, p. 3-9.

L'intervention de l'État dans l'industrie privée à Genève, pendant la période révolutionnaire (1792-1798), par M. Antony BABEL.

Fragment d'un mémoire en préparation sur l'Histoire corporative de l'horlogerie genevoise.

Les dernières trouvailles archéologiques faites à Genève, communication de M. Louis BLONDEL. — Impr. ci-après p. 23-32.

Inscription romaine de l'ancien Évêché, relevée en 1764 par l'architecte Jean-Michel Billon, commun. par M. Paul-E. MARTIN.

Les Archives d'État conservent deux grands plans des bâtiments de l'ancien Évêché, soit des prisons, levés en juillet 1764 par l'architecte Jean-Michel Billon (1705-1778) <sup>1</sup>. A ces plans correspondent des « Explications et raport de tous les bâtiments des prisons et des environs », soit le rapport de la visite faite aux prisons par Billon, avec le maître-maçon Jean-Jaques Mattey, et l'exposé des propositions relatives aux réparations urgentes <sup>2</sup>. C'est dans ce rapport, daté du 28 septembre 1764 et qui permit à la Chambre des Comptes d'obtenir du Conseil l'autorisation de procéder à la réfection de la bâtisse <sup>3</sup>, que M. Paul Martin signale un intéressant croquis et le texte d'une inscription romaine.

Billon, examinant l'état de conservation du mur extérieur des prisons, s'arrête au premier angle rentrant de la face orientale et complète à l'aide d'un dessin la description de l'appareil.

« N° 9. Près de cet angle rentrant, il y a une pierre de roche avec une inscription et un pilastre canelé sans baze ni chapiteau couché et fait comme ici.



Au-dessus de ce pilastre il y a quatre assizes de roche non taillées. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Armoire 12, Portef. nº 20.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chambre des Comptes, liasse nº 107 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> R. C., vol. 264, p. 466 (5 octobre 1764).

En 1840, lors de la démolition de l'ancien Évêché, cette inscription n'a été ni retrouvée ni signalée (voir M. D. G., t. I., p. 10-14 et p. 204-222). Paul Lullin distingue à cette époque cinq murs parallèles dans les ouvrages de soutènement de la colline, du côté du levant (*ibid.*, p. 219). Ces cinq murs marqueraient les traces de trois enceintes successives, une reconstruction placée par Lullin en 1752 et qui doit être plutôt celle de 1764, un ouvrage du milieu du XV<sup>me</sup> siècle, enfin l'appareil primitif, fait de fortes roches et qui serait une partie de la muraille dite de Gondebaud. D'après le devis de 1764, le mur en cet endroit n'avait pas besoin d'être renforcé. L'inscription était donc encastrée soit dans un appareil du moyen âge, soit dans celui de la muraille romaine ou post-romaine.

M. Martin espère que l'étude du texte donné par Billon et la comparaison avec d'autres fragments épigraphiques retrouvés à Genève, permettront de tirer parti de cette inscription romaine encore inédite.

816. — Séance du 12 février 1914.

La question de l'Université à Genève, il y a cent ans, par M. Charles BORGEAUD. — Impr. dans l'Indicateur d'histoire suisse, 24<sup>me</sup> année (1914), p. 65-86.

La Glorieuse rentrée, racontée par les agents de Louis XIV en Suisse et à Genève, communication de M. Lucien CRAMER. — Impr. dans le Bulletin de la Société d'histoire vaudoise, année 1914, n° 32.

817. — Séance du 26 février 1914.

Genève, Pierre de la Baume, Charles III, duc de Savoie, et les Suisses; lettres inédites, tirées des archives de Turin, commun. par M. Albert VOGT.

L'histoire des dernières années du régime épiscopal à Genève et de l'émancipation politique de cette ville a été étudiée dans les archives genevoises et suisses. Les archives étrangères, notamment celles de Turin, n'ont pas encore été explorées systématiquement à ce point de vue. M. l'abbé Albert Vogt a entrepris cette œuvre et ce sont les résultats de trois campagnes de recherches à Turin qu'il expose.

Les archives de Turin ne possèdent pas seulement les minutes de la chancellerie ducale et les lettres qui lui étaient adressées, mais une quantité de documents de provenance inconnue et qui émanent souvent des adversaires de la politique savoyarde.

Les copies de M. Vogt se répartissent en de nombreux dossiers qui concernent les principaux acteurs de la lutte dont l'enjeu était la souveraineté de Genève: le duc Charles III, actif et souvent habile, l'évêque Pierre de la Baume, grand seigneur, peu bienveillant pour les marchands qui « cuident être des princes », les Eidgnots, batailleurs et obstinés dans leur désir de liberté.

Les lettres des agents du duc à Genève, particulièrement d'un certain Duduc, forment une chronique peut-être tendancieuse, mais très vivante de la vie politique, surtout en 1527. Les partis se battent dans les rues et les meurtres sont fréquents. Les chanoines, qui appartiennent à la noblesse de la région, sont molestés par les citoyens. Emprisonnés même par l'évêque, ils sont accusés de complicité dans un coup de main tenté sur sa personne, à Notre-Dame de-Grâces. Pierre de la Baume, en effet, bien qu'il soit d'accord avec le duc pour lutter contre les tendances révolutionnaires des citoyens et les effets de la combourgeoisie avec Fribourg et Berne, ne répond pas à l'attente de Charles III. Ses intentions ne sont pas claires et, en 1526, le duc intrigue à Rome pour se débarrasser de lui et mettre sur le siège de Genève une créature plus docile.

Les lettres d'Ami Girard à Besançon Hugues nous transportent dans le camp adverse. Elles renseignent le chef des Eidgnots, qui négocie à Berne, sur les préocupations des patriotes, les mesures de défense prises en vue d'une attaque brusquée en 1526: on bouche les portes, on dégage les glacis; les hommes armés sont recensés; on compte déjà parmi eux 1576 arquebusiers.

Les lettres les plus piquantes sont celles que l'évêque adresse à Besançon Hugues. Leurs relations semblent avoir été très cordiales au début. L'évêque écrit à Besançon pour le charger de diverses commissions et l'invite même à venir le rejoindre en Bourgogne pour parler d'affaires et boire de bons vins. Puis les billets très brefs deviennent amers, pleins de reproches, de plaintes, jusqu'en 1532. Pierre de la Baume ne comprend pas ce qui se passe dans la tête de ses anciens sujets, qu'il a quittés et qu n'ont point de respect pour leur prince. Entre lui et le peuple de Genève, un fossé est creusé qui ne se comblera plus.

818. — Séance du 12 mars 1814.

Le premier séjour du résident Félix Desportes à Genève (décembre 1794-octobre 1795), par M. Frédéric BARBEY. — Fragment d'un ouvrage en préparation sur Félix Desportes et la réunion de Genèveà la France, 1794-1799.

16

Notes d'un officier genevois, Jean-Louis Rieu, du 25 avril au 9 août 1815, commun. par M. Édouard FAVRE.

Ces notes très brèves sont intitulées: « Campagne de 1815. » Elles ne sont pas signées; l'identification de l'auteur peut cependant être facilement faite par la mention de son entrée, comme capitaine, dans l'état-major du colonel Sonnenberg. Elles ne sont pas de l'écriture de Jean-Louis Rieu, c'est une copie qui a été retrouvée par M. C.-M. Briquet dans les papiers de J.-Moïse l'âris.

819. — Séance du 26 mars 1914.

Les Mülhauser et la porcelaine dite « Vieux Genève » (1787-1818), par M. Charles ROCH. — Paraîtra dans l'Indicateur d'antiquités suisses (1915).

Madame de Staël et ses amis genevois, d'après des documents inédits, par M. Pierre KOHLER. — Paraîtra dans le volume du même intitulé : Madame de Staël et la Suisse, étude biographique et littéraire.

820. — Séance du 23 avril 1914.

Le feld-maréchal de Bubna et le gouvernement de Genève, 1813-1815, par M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans le Journal de Genève du 29 juin 1914; tirage à part, Genève, 1914, in-12. de 25 p., avec une fig.

Deux manifestes en anglais de John Knox et de Christophe Goodman contre le gouvernement des femmes et le pouvoir absolu des rois, imprimés à Genève en 1558, communication de M. Charles MARTIN.

M. Charles Martin donne lecture d'un fragment de l'ouvrage qu'il prépare sur l'Histoire de l'Église anglaise à Genève de 1555 à 1560.

Les membres de cette Église, John Knox en particulier, furent très actifs dans la lutte que les protestants eurent à soutenir contre l'autocratie royale représentée, en Écosse, par la régente Marie de Guise affiliée à la Ligue; et, en Angleterre, par Marie Tudor influencée par son mari Philippe II d'Espagne. La crise atteignit son point culminant en 1557. John Knox, retenu à Dieppe par les dangers auxquels l'aurait exposé en Écosse l'hostilité de la régente, y recevait, de première main, les nouvelles des

persécutions que la reine d'Angleterre, Gardiner et Bonner faisaient subir aux protestants.

Il donna alors essor aux sentiments de violente hostilité qu'il entretenait depuis longtemps contre le gouvernement des femmes et rédigea un manifeste qu'il intitula: The first blast of the trumpet against the monstrous regiment of women (Le premier coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes).

La rédaction de ce pamphlet, car malgré son étendue c'est un pamphlet, est pour Knox l'accomplissement d'un devoir que sa conscience lui impose malgré toutes les oppositions qu'il sait devoir lui susciter. Il y soutient cette thèse : « Élever une femme à l'autorité suprême est chose contraire à la nature, à la volonté de Dieu révélée dans sa Parole et finalement subversive du bon ordre, de toute équité et de toute justice. » Il la défend par les déclarations des philosophes, les principes du droit romain et surtout par les enseignements des Écritures, unanimes, suivant lui, à condamner une telle autorité. Au nom des principes théocratiques qu'il a puisés dans son commerce avec Calvin, Knox affirme que, puisque ce gouvernement est condamné par la Parole de Dieu, les chrétiens, magistrats, nobles et même simples citoyens doivent lui résister, surtout lorsqu'il est persécuteur des fidèles, et se préparer à soutenir ceux qui auraient le courage d'en délivrer le peuple.

Knox arriva à Genève dans les premiers mois de 1558 et fit imprimer son manuscrit sans nom de lieu ou d'auteur et sans date, mais s'en reconnut toujours ouvertement comme l'auteur.

A la même époque les réfugiés de Genève avaient demandé à son collègue Christophe Goodman de développer et de faire imprimer un sermon qu'il y avait prêché sur ce texte: « Jugez vous-mêmes, s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu. » Il en avait tiré un traité sur ce sujet : How superior powers oght to be obeyd of their subjects, and wherin they may lawfully by Gods Worde be disobeyed and resisted... (Comment les puissances supérieures doivent être obéies par leurs sujets et en quoi il peut être légitime de leur désobéir et de leur résister par la Parole de Dieu.) L'auteur combat énergiquement le principe qui a pénétré chez des gens pieux, que l'on doit en tout et partout obéissance aux rois, malgré l'injustice de leurs ordres, principe qui paralyse l'action des meilleurs. Il lui oppose, comme Knox, le principe théocratique (dans le sens primitif de ce mot) de l'obéissance à la volonté de Dieu, révélée dans sa Parole, même vis-à-vis des rois et des puissants et, en particulier, vis-à-vis d'une autorité aussi illégitime que celle de Marie Tudor. Pour lui comme pour Knox, le règne d'une femme est chose impie, opposée à la volonté de Dieu

Il soutient que sa théorie n'est pas subversive ni opposée à une autorité royale légitime qui se soumet elle-même à la loi de Dieu, mais conservatrice de l'ordre et de la paix. Vis-à-vis d'une tyrannie anti-chrétienne, la résistance est légitime, et ne doit être uniquement passive, ni de la part des nobles et des magistrats qui sont choisis pour défendre et protéger leur peuple, ni de la part du peuple lui-même. Celui-ci a ses droits et ne doit pas y renoncer sous peine de désobéir à Dieu. En passant, Goodman défend la légitimité de la révolte de Wyatt, dont l'insuccès ne doit pas décourager les partisans de l'indépendance. Ceux-ci ne doivent en aucun cas accepter de désobéir à la volonté de Dieu pour servir les rois, mais se préparer à soutenir le combat. S'ils sont obligés de s'exiler, pour un temps, ils doivent se garder de tout compromis avec le papisme, et attendre, avec foi, le jour de la délivrance.

Malgré ses violences et ses longueurs, cet écrit a certainement une réelle valeur politique. Le droit des peuples y est fermement, clairement, positivement affirmé en face de l'absolutisme royal et de ses prétentions.

821. — Séance du 7 mai 1914.

Les noms de lieu de la Suisse romande : spécimen d'une carte toponymique, par M. Ernest MURET.

M. Muret présente une carte au 100000°, qui doit représenter à l'Exposition nationale de Berne l'enquête sur les noms de lieu de la Suisse romande, rattachée au Glossaire des patois et dirigée par lui. Cette carte porte les noms des communes et des paroisses des cantons du Valais, de Fribourg, de Genève, de Vaud et de la partie limitrophe du canton de Neuchâtel, ainsi que plusieurs noms de cours d'eau dont on a tiré les noms des communes riveraines. Les principaux types onomastiques sont distingués par des traits de couleur différente. Sur un total de 808 noms, 78 (soit le 9,65 %) sont demeurés obscurs. Le reste est réparti en sept catégories, les attributions douteuses (48, soit le 5,94 %) étant marquées par un pointillé d'une ou de deux couleurs:

- 1) Noms de lieu préhistoriques, ligures ou celtiques : 20 (2,47 %).
- 2) Noms de lieu formés d'un nom de personne romain ou gallo-romain ou dérivés d'un nom d'homme barbare par un suffixe gallo-romain :  $181 (22,40 \, ^0/0)$ .
  - 3) Noms de lieu formés d'un vocable de saint: 34 (4,20 <sup>0</sup>/<sub>0</sub>).

4) Noms de lieu germaniques en -ing et noms romans modelés sur ce type germanique: 98 (12,12)0/0).

La répartition géographique de ces noms, cantonnés entre la limite des langues, à l'est, et le Jura et l'Aubonne à l'ouest, leur continuité avec les noms en -ingen et -igen de la Suisse allemande, la présence de traits dialectaux alémaniques, ce sont là autant de raisons qu'on pourrait faire valoir contre l'opinion courante qui les attribue aux Burgondes.

- 5) Noms de lieu divers formés à partir de l'époque barbare d'un nom, d'un surnom ou d'un qualificatif de personne, le plus souvent (50 sur 75) en composition avec un nom commun :  $75 (9.28 \, ^{0}/_{0})$ .
  - 6) Noms formés d'autres noms de lieu: 12 (1,48 <sup>0</sup>/<sub>0</sub>).
  - 7) Noms de lieu tirés du vocabulaire latin ou roman :
  - a) sans les composés attribués aux catégories 2, 3, 4 et 5: 260 (32,17 <sup>0</sup>/<sub>0</sub>).
- b) y compris les composés attribués aux catégories précédentes :  $321(39,72^{0}/0)$ .
- 8) Noms de lieu allemands : 2 (0,24 <sup>0</sup>/<sub>0</sub>); et un nom de lieu germanisé (Cutterwyl), attribué à la catégorie 4.

En terminant, l'auteur insiste sur le caractère tout provisoire de cet essai de synthèse toponymique. Il aurait voulu donner pour épigraphe à sa carte le vieil adage : *Errare humanum est*.

L'introduction à Genève de l'année du 1er janvier, par M. Édouard BURNET. — Impr. dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 24<sup>me</sup> année (1914), p. 195-209.

La publication des lettres de Charles Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, par M. Lucien CRAMER.— Voir son introduction à la Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, Paris, Vienne, Turin, 1814-1816, tome 1er (Genève, 1914, in-8), p. XI-XLVII.

Notes sur l'iconographie de Charles Pictet de Rochemont (1755-1824), par M. Paul-E. MARTIN.

M. Paul-E. Martin résume les recherches qu'il a poursuivies en vue de l'illustration de la Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont éditée par la Société d'histoire. Il a utilisé dans ce but des notes d'Edmond Pictet dans son « Histoire manuscrite de la famille Pictet » et consulté les dossiers des archives de la famille Pictet de Sergy conservés à Villars par M. Paul Pictet, et ceux de la collection Maillart-Gosse.

Le portrait publié par la Société est un dessin estompé aux deux crayons de M<sup>me</sup> Munier-Romilly, appartenant à M. Maurice Pictet de Rochemont <sup>1</sup>. Il a inspiré plusieurs lithographies parmi lesquelles celle de Deville, vers 1827, et celle de M. Émile Artus en 1892 <sup>2</sup>. En outre les archives de Villars possèdent une aquarelle du même type, qui est l'œuvre de la fille de Pictet de Rochemont, M<sup>me</sup> J.-A. Galiffe.

M. Martin présente ensuite une série d'autres portraits du diplomate genevois qui peuvent être chronologiquement énumérés comme suit :

1º Miniature sur ivoire par Soiron (1799), propriété de M. Amé Pictet. 2º Sépia, sans nom d'auteur, du même type que la précédente; archives de Villars. 3º Crayon, par Massot, ayant appartenu à Edmond Pictet 3. 4º Crayon, par M<sup>me</sup> Pictet de Rochemont (janvier 1821); archives de Villars. 5º Esquisse au crayon, profil sur papier calque, sans date ni nom d'auteur; archives de Villars. 6º Lithographie signée A. M.[unier] R.[omilly], postérieure à 1822; collection Maillart-Gosse. L'expression de Pictet de Rochemont dans ce dernier portrait est fort différente, beaucoup plus juvénile que dans l'estampe du même auteur. Si l'attribution en est bien exacte, il faut penser que M<sup>me</sup> Munier a travaillé, après 1821, d'après ses souvenirs et de précédentes esquisses.

En terminant, M. Martin mentionne le masque mortuaire de Pictet de Rochemont, déposé au Musée d'art et d'histoire par M. Paul Pictet, et, dans une des niches de l'Athénée, un buste modelé par Frédéric Dufaux d'après le masque mortuaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, Paris, Vienne, Turin, 1814-1816, tome I<sup>er</sup> (Genève 1914, in-8), hors texte.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Publiée par Edmond Pictet dans *Biographie*, travaux et correspondance diplomatique de C. Pictet de Rochemont, Genève, 1892, in-8, hors texte.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reproduit dans Genève Canton suisse, 1814-1816, par Charles Borgeaud (Genève 1914, pet. in-8), p. 60.